

NOTICE EXPLICATIVE – DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE

- Inscription obligatoire via le site www.bourgognefranchecomte.fr ouvert à partir du 22 Mai 2019.
- **REPRESENTANT LEGAL** : ce dernier sera destinataire de l'avis des sommes à payer pour les non ayants droit seulement.
- **GARDE ALTERNEE**. L'enfant concerné sera en possession d'une seule carte.
- **PARTICIPATION FINANCIERE** :
Gratuité des transports scolaires pour les élèves ayants droit.
Maintien des tarifs actuels pour les élèves non ayants droit.

> Pour tout changement de situation (orientation scolaire, déménagement ou autre...) entraînant la non utilisation du transport scolaire, vous devez impérativement prévenir l'Unité Territoriale de la Nièvre avant le 01 octobre 2019.

- **DELIVRANCE DE LA CARTE SCOLAIRE** : elle sera envoyée au domicile de l'élève.

TARIFICATION 2019-2020 applicables aux élèves non ayants droit (hors lignes régulières)

	TARIF/ENFANT
Non respect condition de distance domicile/établissement < à 3 km	132 € /an/enfant
Non respect secteur scolaire	132 € /trimestre/enfant
Post-baccalauréat	132 € /trimestre /enfant
Interne sur circuit scolaire	97 € /an /enfant
Non respect secteur scolaire collège - dérogation collège si l'élève est scolarisé dans un établissement le + proche du domicile que son établissement de rattachement	97 € /an /enfant
Apprenti : nous fournir le planning de votre emploi du temps afin de calculer le montant de la participation financière	1,80 €/trajet

** Les élèves internes ou les élèves non ayants droit au regard du Règlement des Transports Scolaires sont admis sur les lignes existantes (hors lignes régulières de voyageurs ou SNCF) dans la limite des places disponibles et contre paiement d'une participation adaptée à leur cas particulier.*

Le duplicata de la carte scolaire s'élève à 15 €.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter P'UT58 par mail (transports58@bourgognefranchecomte.fr) ou par courrier (Région Bourgogne-Franche-Comte Direction des Mobilités et des Infrastructures Service Transports Routiers Régionaux Unité Territoriale de la Nièvre CS 80004 58027 Nevers Cedex).

TARIFICATION HORS DEPARTEMENT

Le tarif du transport dépendra de l'avis de prise en charge de votre Département de résidence.

UTILISATION DES COORDONNEES TELEPHONIQUES

Les coordonnées téléphones indiquées sur le présent document (n° de téléphone portable) pourront être utilisés pour vous envoyer un sms destiné à informer des perturbations du transport.